



## 48957 - Le mérite des prières nocturnes surérogatoires

---

### question

Quel est le mérite des prières nocturnes surérogatoires?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, les prières en question sont recommandées par la Sunna à l'avis unanime des ulémas. Elles sont accomplies nuitamment et s'inscrivent dans le cadre régis par les arguments tirés du Livre et de la Sunna qui rendent ces prières désirables et en expliquent la vertu. Nous en avons cité une partie dans la réponse donnée à la question n° [50070](#).

Deuxièmement, prier au cours des nuits du Ramadan relève des plus importants actes qui permettent au fidèle croyant de se rapprocher à son Maître dans ce mois.

Al-Hafedz ibn Radjab dit: **Sache que deux djihads sont réunis au profit du croyants au cours du mois de Ramadan: un djihad du jour qui consiste dans l'observance du jeûne, et un djihad de la nuit qui consiste dans la prière. Celui qui cumule les deux djihads recevra une récompense incalculable.**

On a reçu des hadiths qui incitent particulièrement à l'accomplissement des prières nocturnes du Ramadan et en expliquent le mérite. En fait partie ce qui suit:

-Ce hadith rapporté par al-Bokhari (37) et par Mouslim (759) d'après Abou Hourayrah selon lequel le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Celui qui anime les nuits du Ramadan en prière pour exprimer sa foi et sa volonté de complaire à Allah, aura ses péchés passés pardonnés.**

Animer les nuits du Ramadan c'est les passer en prière



Exprimer sa foi , c'est confirmer sa croyance en la promesse divine relative à la récompense.

Pour complaire à Allah, c'est être animé du désir d'obtenir une récompense et non de celui de se faire voir à l'œuvre, etc.

Aura ses passés pardonnés. Ibn al-Moundhir affirme résolument qu'il s'agit des péchés majeurs et véniels. Cependant an-Nawawi dit: ce qui est connu au sein des jurisconsultes c'est que le hadith s'applique aux péchés mineurs à l'exclusion des majeurs. D'autres ont dit que les prières en question peuvent entraîner l'allègements des péchés majeurs, en l'absence de péchés mineurs.»  
Extrait de Fateh al-Bari.

Troisièmement, le croyant doit veiller à redoubler d'efforts au cours des dix dernières nuits du Ramadan plus qu'il ne le fait en d'autres temps. C'est à propos de ces dix nuitsqu'Allah Très-haut dit: **La Nuit du Destin est meilleure que mille nuits.** (Coran,76:5).

La récompense que génère l'accomplissement des prières en question est évoquée dans la parole du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui): **Celui qui anime les nuits du Ramadan en prière pour exprimer sa foi et sa volonté de complaire à Allah, aura ses péchés passés pardonnés.** (Rapporté par al-Bokhari,1768 et par Mouslim,1268. Voilà pourquoi le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui)**déployait au cours des dix dernières nuits (du Ramadan) des efforts qu'il ne consentait pas en d'autres temps.** (Rapporté par Mouslim,1175).

Al-Bokhari (2024) et Mouslim (1174) ont rapporté qu' Aïcha (P.A.a.) a dit: **A l'arrivée des dix dernières nuits (du Ramadan),le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) se ceignait les reins , passait ses nuits en prière et réveillait les membres de sa famille.**

**A l'arrivée des dix** renvoie aux dix dernières nuits du Ramadan.

**Se ceindre les reins** exprime le déploiement d'un grand effort cultuel. Pour certains, il s'agit de faire allusion à l'abandon du commerce charnel avec les femmes. L'expression peut supporter les deux significations.

Passer ses nuits en prière c'est les veiller pour se livrer à la dévotion, notamment à la prière.



Réveiller les membres de sa famille pour qu'ils se mettent à prier.

An-Nawawi a dit: **Le hadith indique qu'il est recommandé d'accroître les actes cultuels au cours des dix dernières nuits du Ramadan.**

Quatrièmement, il convient de veiller à l'accomplissement des prières nocturnes du Ramadan en groupe et de rester avec l'imam jusqu'à la fin de la prière. Celui qui le fait obtient la récompense réservée à celui qui passe toute la nuit en prière, même s'il n'a passé qu'une petite partie de la nuit en prière. Allah Très-haut est le détenteur de l'immense grâce.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit:« Les ulémas sont tous d'avis qu'il est recommandé d'accomplir les prières nocturnes surérogatoires. Leur divergence porte sur le fait de savoir s'il est préférable de les accomplir chez soi ou à la mosquée. Chafii et la majorité de ses compagnons, Abou Hanifah, Ahmad et certains malikites et d'autres soutiennent qu'il est préférable de les accomplir en groupe comme le fit Omar ibn al-Khattab et les compagnons (P.A.a) et conformément à la tradition observée par les musulmans depuis.

At-Tirmidhi (806) a rapporté d'après Abou Dharr que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Celui prie avec l'imam jusqu'à ce qu'il s'en aille aura inscrit en sa faveur la récompense des prières de toute une nuit.** (Jugé authentique par al-Albani dans Sahihi at-Tirmidhi.

Allah le sait mieux.